



Ville de  
**Tinténiac**

**Information aux  
parents d'élèves**

**A compter de cette rentrée 2022**

**La rue René-  
Guy Cadou  
est interdite à  
la circulation  
des véhicules  
aux heures  
d'entrée  
et de sortie  
des classes**



**Cette signalisation  
a été installée pour  
apaiser la circulation  
aux abords de l'école**



*Merci de la respecter  
pour le bien-être  
et la sécurité  
des enfants et des parents*

**De nombreuses places de stationnement sont à votre  
disposition à proximité immédiate de l'école**

Prendre un sens interdit est une infraction sanctionnée par une contravention de classe 4 (amende forfaitaire de 135 €) et un retrait de 4 points sur le permis de conduire